

Information pour la presse
Schaerbeek le 20 juillet 2017

L'Etat belge condamné dans le dossier du survol de Bruxelles, Schaerbeek se félicite de cette victoire !

La commune de Schaerbeek se félicite de la décision intervenue dans le procès pour cessation environnementale qu'elle a mené contre l'Etat belge, conjointement avec d'autres communes et la Région bruxelloise.

Cette décision de justice donne raison aux plaignants et à toutes les personnes victimes du survol de Bruxelles, qui se battent depuis plusieurs années pour faire entendre leur droit !

L'Etat belge est condamné à remplir différentes obligations sous peine d'une astreinte de 100.000 euros par semaine. Il a 4 mois pour présenter de nouvelles solutions de routes en lien avec l'interdiction d'exploiter le survol de la route du canal et la route du ring entre 23h00 et 7h00. Il est également dans l'obligation de réaliser, dans les 12 mois, une étude d'incidence sur l'activité de l'aéroport afin d'objectiver son impact sur la qualité de vie des habitants bruxellois.

« Je suis satisfait que le tribunal reconnaisse le bien-fondé de notre action en justice et donne raison aux Schaerbeekois et à tous les habitants de notre Région. Les compagnies enfreignent les normes, c'est une réalité et c'est maintenant reconnu dans un jugement. J'attends avec impatience les résultats de l'enquête d'incidence et étudierai attentivement les nouvelles propositions du gouvernement fédéral», conclut Bernard Clerfayt.